

# La participation des bénéficiaires

Le contexte (non exhaustif)

## Contexte social

1. Rapport national du Département fédéral de l'intérieur (DFI), Office fédéral des assurances sociales (OFAS) « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse » dresse l'état des lieux des politiques de l'enfance notamment sur le volet historique, les enjeux, les changements dans les environnements des enfants
2. L'enfant, et ses parents, sont considérés comme des parties prenantes (cf. analyse fin 2019)

## Contexte légal

International

1. Art.12 -17 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
2. Convention européenne des droits de l'homme
3. Convention de Lanzarote

## National

1. Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)
2. Ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant
3. Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes

## Cantonal

1. Loi sur l'enfance et la jeune (LEJ)
2. Le programme de législation de notre Conseil d'Etat prévoit, dans son chapitre 2.6 "Renforcer l'enfance et la jeunesse", une réflexion sur le dispositif de protection des mineurs afin d'améliorer la qualité de traitement des situations dans le respect des enfants, des familles et des professionnels

## Autres éléments

1. Objets parlementaires (les enfants sont-ils entendus? Les parents sont-ils pris en considération à l'occasion des décisions qui les concernent?)
2. Rapport 112 de la cour des comptes